

APPLICATION – DOCUMENT 3

Informations relatives à la troisième année

La troisième année, les données sont les suivantes :

- les ventes mensuelles sont de 2 500 € à partir de janvier. Les clients règlent à 30 jours.
- les achats mensuels sont de 800 € à partir de janvier. Règlement à 45 jours (1 mois et demi). Le stock fin décembre de l'année 3 est de 700.
- les autres charges sont annuellement de 13 000 € et décaissées immédiatement.

L'entrepreneur prélève 6 000 € sur les bénéfices réalisés en période 2.

Fin décembre, un matériel de transport a été acquis et payé de suite 50 000 €.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 6 000 € pour l'année.